

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 2024-001

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogations mineures au bénéfice de l'immeuble situé au 59, 6^e Rue à Chapais (lot 4 959 172), afin de régulariser la marge latérale de la maison qui est implantée à 1,62 mètre au lieu de 2,0 mètres, ainsi que la marge latérale du garage qui est implanté à 0,87 mètre au lieu de 1 mètre, le tout en contravention aux articles 6.7 et 8.5 du *Règlement de zonage 21-536 et ses amendements* de la Ville de Chapais.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 12 mars 2024, le comité a recommandé à l'unanimité, au conseil municipal, d'accorder ces dérogations mineures.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 avril 2024 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Les citoyens désirant s'exprimer par rapport à cette demande sont les bienvenus.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 28^e jour de mars 2024


Kate Kirouac
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie, par la présente, **qu'un avis public concernant** les dérogations mineures 2024-001 a été affiché aux endroits suivants :

- Hôtel de ville (145, boul. Springer) : 28 mars 2024
- Postes Canada (124, boul. Springer) : 28 mars 2024
- Site Internet officiel de la Ville de Chapais (www.villedechapais.com): 28 mars 2024



Gaétan Gravel, inspecteur municipal
Responsable de l'urbanisme et de l'environnement